

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	46 (1901)
Heft:	12
Artikel:	Le bataillon neuchâtelois des tirailleurs de la garde de 1814 à 1848 [fin]
Autor:	Vodoz
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-337899

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BATAILLON NEUCHATELOIS
DES
TIRAILLEURS DE LA GARDE
de 1814 à 1848
(FIN^{1.})

CHAPITRE IX

Campagnes du Bataillon : Marche sur Paris ; Combats des rues à Berlin ; Guerre du Danemark (Schleswig-Holstein²).

Les espérances que l'on avait conçues le 30 mai 1814 touchant la conclusion de la paix à Paris s'étant évanouies, les troupes prussiennes durent se préparer à entrer en campagne.

Par un ordre de Cabinet, du 1^{er} juin 1815, les volontaires des corps de la Garde et des Grenadiers furent formés en deux compagnies et, de concert avec les autres troupes faisant partie de la Garde, le Bataillon des Tirailleurs se mit en marche pour Paris, le 3 juin 1815. Quelques sections, sous la direction d'un officier, restèrent seules en réserve, dans leur garnison de Berlin.

L'équipement de campagne fut complété par l'application d'un drap noir autour du shako. Les soldats prirent, en outre, avec eux tout ce qui faisait partie de l'équipement de parade.

On sait que les corps de la Garde et les Grenadiers ne prirent aucune part aux batailles de Ligny et de Belle-Alliance,

¹ Pour les trois premières parties, voir les livraisons de septembre, d'octobre et novembre.

² Von Besser : *Das Garde-Schützen Bataillon.*

aussi l'activité du Bataillon se borna-t-elle à une simple marche sur Paris. Les archives du Corps relatent à ce propos que les populations de la Lorraine et de la Champagne susciterent beaucoup de difficultés au Bataillon, surtout en ce qui concernait le service des ravitaillements.

En Champagne surtout, les habitants « ne se gênaient pas de tirer sur nos hommes du haut des vignes » et profitaient pour cela des moments où les Tirailleurs étaient isolés ou par petits groupes. La marche dut s'effectuer avec toutes les mesures de sécurité possibles et la nuit il fallait redoubler de vigilance.

Le 22 juillet, le Bataillon fit son entrée dans Paris et traversa les boulevards, où le roi Frédéric-Guillaume III le vit passer. Sur la place Louis XV, il le fit défiler devant lui en même temps que les autres régiments de la Garde.

Les archives du Bataillon nous révèlent ce détail particulier que jusqu'en 1817, les Chasseurs et les Tirailleurs étaient, lors des inspections, les seuls corps de troupes qui ne présentaient pas l'arme.

A Paris, le Bataillon avait été cantonné à la rue de Lourcine.

Le 3 août, jour anniversaire du roi, les troupes furent passées en revue sur le Champ-de-Mars. Chaque homme reçut à cette occasion 1 fr. 50, qui devaient être distribués sous forme de vin et de biscuits.

Le 3 septembre, nouvelle grande revue, à l'occasion de la consécration de quatre-vingt-dix drapeaux et de vingt-cinq étendards. Le Bataillon y assista. Au mois d'octobre s'effectua le retour à Berlin, où les Tirailleurs de la Garde arrivèrent en décembre.

La désertion, pendant ce séjour du Bataillon dans la capitale française, prit des proportions telles, qu'un jour une section de garde tout entière abandonna son poste avec une audace et un mépris complet des lois martiales et de l'état de siège.

Dans une lettre¹ du lieutenant dont il a été si souvent question au cours de cette étude, nous lisons que du mois d'août au mois d'octobre plus de quatre-vingts Tirailleurs avaient déserté. Le 29 septembre 1815, nous lisons dans une autre lettre¹ de ce même lieutenant les lignes suivantes :

Depuis quinze à seize jours, la crainte de retourner à Berlin, où nous som-

¹ Musée neuchâtelois, 1900.

mes vus comme des chiens, a fait que nous avons encore perdu près de 40 hommes par la désertion ; ils aiment mieux aller s'engager chez les Anglais, pour les Indes, que de retourner à Berlin.

Ces déplorables incidents indignèrent à tel point le roi que celui-ci, par un ordre de cabinet, déclara que le Bataillon ne ferait plus partie du corps de sa Garde. Mais après quelques mois de disgrâce, le Commandant du Bataillon informa, par une lettre du 9 juin, le Gouverneur de Neuchâtel que « le corps des Tirailleurs était réintégré dans ses prérogatives de troupe de la Garde ».

Ces désertions causèrent beaucoup d'émoi à Berlin, surtout parmi les officiers des autres corps de troupe. Aussi pendant plusieurs semaines après la rentrée du Bataillon dans sa garnison, tout rapport cessa-t-il entre officiers du corps de la Garde et leurs camarades des Tirailleurs. Le Bataillon neuchâtelois dans son entier fut littéralement mis à l'index. A Paris déjà, à la suite de ses nombreuses désertions, il avait été question de faire rentrer le Bataillon non pas à Berlin, mais à Neuchâtel pour se réorganiser. Les officiers neuchâtelois espéraient fortement que le roi donnerait suite à ce projet, mais au dernier moment le souverain revint de sa première intention et fit partir les Tirailleurs pour la capitale prussienne.

Au sujet de ces désertions à Paris, nous lisons ce qui suit dans une lettre adressée à sa famille par un officier neuchâtelois. Elle est datée de Paris, 1^{er} août 1815¹ :

Pour notre honneur, nous ne devons pas souhaiter de retourner à Berlin ; voici pourquoi : la réception qu'on nous y a faite en janvier dernier, la mauvaise opinion qu'on avait de nous, les insultes et les mauvais traitements que nous avions sans cesse à essuyer pendant notre séjour dans cette capitale firent que pendant que nous étions à Paris, lorsqu'on commença à parler de notre départ et du retour à Berlin, nous ne fûmes plus maîtres de nos soldats neuchâtelois et suisses, surtout des premiers. Ils disaient hautement qu'ils ne retourneraient jamais à Berlin.

Chaque jour, 5 à 6 désertaient, même les meilleurs sujets ; il y en eut même qui désertèrent étant de garde et de faction, chose inouïe et unique dans l'armée prussienne ; entre autres le chef d'un poste, un Wagner, de Colombier. Le rapport en fut fait au prince par le brigadier ; cela l'indigna si fort que notre Bataillon fut mis à l'ordre du jour et déclaré incapable d'aucun service important et même traité durement.

Depuis notre départ, la désertion a continué et jusqu'à présent, nous voici avec passé cinquante déserteurs en moins de six semaines et six bas-officiers ; à peine y reste-t-il cent Neuchâtelois ! Jugez par là le plaisir de rester dans le corps !

¹ Musée neuchâtelois, 1901.

Lorsque quinze jours avant notre départ, voyant la désertion continue, le corps d'officiers s'assembla et présenta au brigadier une pétition qui lui faisait voir les moyens d'arrêter toute désertion, elle ne fut pas écoutée et même l'on nous fit là-dessus des reproches durs et amers.

Le soldat persuadé qu'on y aurait égard se retint pendant quelque temps ; mais, voyant que tout était inutile, ils désertèrent de nouveau jusqu'à onze d'un jour. On nous a fait espérer encore, qu'arrivés au Rhin l'on nous renverrait à Neuchâtel pour nous réorganiser d'une autre manière ; mais après dîner, moutarde !

Tout le monde est découragé ; il n'y a plus ni vigueur, ni fermeté parmi nous. Une partie des officiers quitteront ou entreront dans d'autres services, surtout en Hollande qui présente beaucoup d'avantages et d'agrément : pour moi, je vous le dis franchement, je ne veux ni ne peux rester, mais veux retourner en Suisse ou dans notre pays et me vouer tout à fait à l'agriculture. Enfin, je vous laisse à penser si après un éclat pareil, nous pouvons rester avec honneur dans ce Bataillon : G. Morel a écrit à son père qu'il veut quitter ; Ed. Pury entrera probablement au service de Hollande.

Le lieutenant-colonel de Mandrot¹ essaie d'expliquer ces circonstances fâcheuses en les attribuant « à la trop grande précipitation avec laquelle on avait procédé à la formation du Bataillon ».

Le major de Meuron, ajoute-t-il encore, pressé, avant tout, de montrer son Bataillon neuchâtelois au Roi de Prusse, toléra l'engagement de gens complètement étrangers au pays ; ces mauvais éléments, sans se soucier le moins du monde de la discipline, suscitèrent le mécontentement parmi les jeunes soldats et organisèrent et favorisèrent toutes ces désertions, au grand détriment de la réputation de ce nouveau corps de troupes, duquel on avait lieu d'espérer mieux.

De son côté, l'auteur du « Journal » du lieutenant motive comme suit, dans une lettre² à ses parents, ces trop nombreuses désertions survenues dans le Bataillon pendant son séjour à Paris :

Une chose qui nous a fait beaucoup de mal et découragé nos soldats, c'est le mélange qu'on a fait des Prussiens et des Neuchâtelois ; les mœurs et coutumes sont si différentes que ces deux nations ne peuvent s'accorder.

On nous a donné pour instruire nos soldats pendant cette campagne des bas-officiers prussiens, tirés d'autres corps, qui n'en savaient pas plus que les nôtres et qui se plisaient à molester les soldats du pays. Toujours nous avions tort et eux, raison ; ensuite, mettre des officiers prussiens dans nos compagnies ! Tout cela a déplu si fort aux soldats, même aux meilleurs sujets : qu'ils étaient dégoûtés, fatigués et ne faisaient rien avec plaisir. Sans cesse les Prussiens, officiers et bas-officiers, les punissaient et les traitaient durement, aussi je vous réponds que jamais les Prussiens ne seront bien vus à Neuchâtel.

Il n'y a que le Roi qui nous aime ; le militaire, grand et petit, et une partie

¹ Musée Neuchâtelois, 1868.

Musée Neuchâtelois, 1900.

de la nation nous détestent et nous ont rendu le mal pour le bien que nous leur avons fait en soignant leurs malades chez nous; ne me parlez surtout pas des Berlinois!

Je le répète, le langage, les mœurs des Neuchâtelois et Suisses ne peuvent s'accorder avec ceux des Prussiens, aussi, pour après la nouvelle réorganisation, nous avons demandé une autre garnison que Berlin. Plusieurs des officiers quitteront ou changeront de corps probablement; je serai des premiers.

Nous partons la semaine prochaine; je vous écrirai depuis la route; j'espère recevoir de vos nouvelles; adressez vos lettres sans y mettre le nom d'aucune ville.

La marche sur Paris fut, au fond, la seule campagne — si on peut l'appeler de ce nom — à laquelle prit part le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, en tant que troupe capitulée.

Il n'y aurait donc pas lieu de continuer le récit des faits de guerre auxquels le Bataillon fut mêlé s'il n'était resté au corps, après son « licenciement » en 1848, un certain noyau de Suisses dont la conduite vaillante mérite d'être racontée et connue¹.

Au printemps de l'année 1848, ceux de nos compatriotes qui restaient au Bataillon des Tirailleurs de la Garde formaient à peine deux sections de la 4^e compagnie. Comme officiers suisses, à cette même époque, on ne comptait plus qu'un capitaine, M. de Merveilleux, et deux sous-lieutenants, MM. de Pourtalès et de Gélieu. En outre, en qualité d'officiers agrégés, les sous-lieutenants de Colomb et de Moser.

Malgré leur petit nombre, ces quelques Suisses surent se faire apprécier et se signaler par leur belle conduite au feu.

Au moment des troubles de Berlin et des combats de rues dans cette ville, la compagnie dans laquelle étaient incorporés les Confédérés fut, la plupart du temps, chargée de tâches difficiles et périlleuses. Elle a eu à faire des assauts de maisons barricadées nécessitant l'entrée par le toit au moyen d'échelles et à défendre des établissements importants : banques, arsenaux, magasins d'approvisionnement, devant lesquels se rassemblaient de préférence les révolutionnaires.

C'est ainsi que le 18 mars, dans le courant de l'après-midi, on avait constaté que d'une maison de la Wallstrasse partaient dans toutes les directions des coups de feu nourris qui faisaient beaucoup de mal parmi les assaillants. On sentait, dans la défense de cet immeuble, une direction énergique et de temps en temps, on distinguait nettement des commandements don-

¹ Archives du corps et von Besser, *Das Garde-Schützen Bataillon*.

nés à haute voix. Ordre fut communiqué à un groupe de Suisses de s'emparer de cette maison et d'en faire déguerpir le commandant. Un assaut formidable eut lieu, et au bout de quelques heures la maison était prise. Quant à son défenseur principal, il avait été tué d'une balle reçue en plein front.

Devant les barricades de Berlin, raconte le lieutenant-colonel de Mandrot¹, « les Suisses du Bataillon, bien qu'au dernier rang par la taille, se trouvèrent tout d'un coup au premier sous les balles ».

« Mon lieutenant, quand on se flanke des coups de fusil, on ne peut pas rester en arrière », fut la réponse d'un Tirailleur suisse à l'officier qui exprimait son étonnement de voir le quatrième peloton de sa compagnie passé tout entier dans les rangs du premier lorsqu'on aborda la première barricade ; or le quatrième peloton se composait presque uniquement de Suisses.

Les mêmes hommes répondirent au même officier qui les exhorteait, vers le soir, à ne pas trop boire, bien qu'on leur offrit en abondance de la bière et même du vin : « On ne se grise pas quand il s'agit de se battre ».

Voici une lettre² du capitaine de Merveilleux, lequel commandait la compagnie dans laquelle les Suisses étaient incorporés, lettre écrite à son frère au plus fort de la révolution :

Berlin, 20 mars.

C'est après un combat qui a duré 18 heures que je t'écris ces quelques lignes ; je ne suis pas blessé ; les troupes sont restées maîtresses du champ de bataille, mais le Roi n'a pas voulu continuer ce carnage ; les morts et les blessés de part et d'autre sont très considérables ; on a presque peur d'en savoir le nombre.

On s'est battu de part et d'autre avec un acharnement que jamais on n'aurait cru trouver chez les Berlinois. Les troupes sont d'une fidélité à toute épreuve, mais il faut rendre aussi justice aux bourgeois ; ils se sont défendus comme je désire que la nation prussienne le fasse en présence d'un ennemi quel qu'il soit.

Pour ma part, j'avais avec ma compagnie l'ordre d'occuper la banque et une autre compagnie l'ordre d'occuper la « Seehandlung. » Les deux compagnies marchaient ensemble ; arrivés au coin de la Ross et Wallstrasse une grêle de pierres et de tuiles nous tombèrent sur la tête ; une barricade était au coin de la rue, nous avons dû la démolir ; on nous tirait des fenêtres, cependant nous n'avons eu que quelques blessés par des pierres ; ils avaient un peu

¹ Musée neuchâtelois, année 1869.

² Communiquée obligamment par la famille de M. de Merveilleux.

peur de nos carabines; nous avons dû, depuis là, faire le chemin jusqu'à la banque en démolissant huit barricades et toujours une grêle de pierres où étaient les barricades; enfin, nous sommes arrivés à notre poste où nous sommes restés pendant le combat et d'où nous avons fait feu jusqu'à ce que les troupes eussent repoussé l'ennemi plus en arrière.

Nous recevons dans ce moment l'ordre de nous préparer à sortir de la ville au premier signal; les bourgeois sont tellement animés contre nous que pour éviter de nouveaux désordres et afin que la garde urbaine puisse être maîtresse de la populace, il est possible que l'on nous fasse cantonner quelques jours, mais il n'est pas question d'agir contre la ville.

Tout ce que je t'écris est parfaitement vrai quoique un peu confus, mais je n'ai pas le temps de t'écrire plus longtemps.

Ton affectionné frère,
Auguste de M.

La conduite de ces Suisses pendant ces trois jours fut admirable, racontent les archives du Corps, et leur moral se maintint au même niveau lorsque, sur l'ordre du roi, la garnison victorieuse dut quitter Berlin pour se rendre à Potsdam.

L'ordre resta parfait et les Suisses se firent remarquer par une tenue morale bien supérieure à celle qu'ils avaient eue quelquefois dans la garnison. Cette dernière observation est extraite du rapport du roi Ernest-Auguste de Hanovre au général de Prittwitz, commandant de l'infanterie de la Garde.

On peut avec d'autant plus de raison insister sur cette excellente conduite des troupes suisses, que des essais de corruption et de détournement de leurs devoirs militaires avaient été tentés sur des hommes du Bataillon¹.

Le 17 avril 1848, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde reçut l'ordre de se rendre dans le Holstein et prit une part glorieuse aux combats de Schleswig, Düppel et Fridericia.

Dans le village d'Ober-Busdorf, les chasseurs danois avaient ouvert un feu violent contre la IV^e compagnie des Tirailleurs, qui y répondit vigoureusement. Au cours de cette fusillade, un Tirailleur suisse du nom de Wyss se distingua particulièrement². Une balle lui ayant traversé la joue droite, occasionnant une forte hémorragie, ce Tirailleur se rendit auprès de son chef de section, et, tout en lui présentant l'arme :

« Mon lieutenant », lui dit-il, « je demande la permission d'aller me débarbouiller à la fontaine ». — « Faites vite », lui répondit l'officier qui ne s'était pas rendu compte de la gra-

¹ Musée Neuchâtelois, 1869. Lieut-colonel de Mandrot.

² Archives du corps.

vité de la blessure. Wyss, après un pansement très sommaire fait par lui-même et bien que presque incapable de mettre en joue, reprit néanmoins sa place dans le rang et sauva par sa présence d'esprit et son sang-froid la vie d'un officier de son bataillon qui se tenait près de lui et contre lequel s'acharnaient trois Danois : voyant cela, le Tirailleur se couche à plat ventre et, en trois coups bien ajustés, abat l'un après l'autre les trois ennemis qui en voulaient à son lieutenant. Après le combat, Wyss se rendit à l'ambulance pour se faire panser. Comme on voulait l'y garder vu sa grave blessure, il refusa et rejoignit sa compagnie le lendemain.

En automne de la même année, quand ce brave rentra définitivement dans son pays, le Commandant du Bataillon, le major Vogel de Falkenstein, le nomma sous-officier.

La famille de M. le capitaine de Merveilleux ayant eu l'amabilité de me confier la correspondance de son parent pendant cette campagne du Schleswig, j'en profite pour donner encore ci-dessous copie de deux lettres écrites pendant cette guerre :

Friedesberg, 23 avril 1848, 5 $\frac{1}{2}$ du soir.

Je t'écris seulement pour te dire à toi et à toute la famille que je suis en bonne santé.

Nous avons eu aujourd'hui une chaude affaire ; les journaux pourraient la faire encore plus forte, mais je puis t'assurer que si nous avions eu quelques Bataillons, en Suisse, comme ceux que nous avions aujourd'hui, vous n'en seriez pas où vous en êtes.

Friedesberg est le faubourg de Schleswig, nous l'avons pris à la bayonnette. Aucun des officiers neuchâtelois ni des gens du pays ne sont blessés, au moins grièvement ; fais-le savoir à Pourtalès et à de Gélieu. Ce que nous ferons demain, je n'en sais rien encore, mais cela ira plus loin dans tous les cas.

Ton affectionné frère,
Auguste de M.

La seconde lettre est datée du 18 août 1848, cantonnement Genner :

Je répondrai à ta lettre dès que le temps me le permettra, car quoique nous n'ayons pas eu d'escarmouches avec messieurs les Danois depuis longtemps, nous sommes continuellement aux avant-postes et obligés d'être fort sur nos gardes, leur guerre ne se bornant qu'à nous enlever quelques patrouilles et à se sauver soit par eau, soit dans le Jutland où nous n'osons pas entrer ; voilà ce que c'est quand la politique se mêle de la guerre.

Figure-toi que nous occupons toute la côte depuis Kiel jusqu'au Jutland et toute la frontière du Jutland jusqu'à la mer du Nord : tu verras d'après cela que nous n'avons pas beaucoup de repos. Au surplus, tout ce que je puis dire,

c'est que je plains beaucoup toute la population du nord du Schleswig depuis Flensborg ; ils n'ont pas plus envie de devenir membres de cette fameuse Allemagne que nous autres, Neuchâtelois, n'avons envie de république.

On parle beaucoup de la paix, au moins dans les gazettes ; ce qui en est, le bon Dieu seul le sait ; quant à nous, nous ne croyons que ce que Wrangel nous apprend par l'ordre du jour. Pourtalès et de Gélieu se portent très bien ; le dernier est tout à fait remis de sa chute de cheval.

Ton affectionné frère,
Auguste de M.

Un peu plus tard, pendant le séjour du Bataillon à Fridericia, au cours de cette même campagne du Schleswig, un canot du vaisseau de guerre danois le *Hékla*, allant à la dérive, — le câble qui le retenait au navire ayant été coupé par un obus prussien — parvint à environ cent mètres de la rive occupée par les troupes allemandes.

Dès qu'ils aperçurent cette embarcation, deux Tirailleurs suisses demandèrent l'autorisation de se jeter à l'eau et de nager jusqu'à elle. On leur répondit « que c'était folie et qu'ils allaient se noyer », mais les deux soldats insistant, l'officier les laissa s'élancer dans la mer « à leurs risques et périls ». Leur prouesse réussit pleinement et une fois parvenus sur le bateau, ils le ramenèrent au rivage. Aussitôt les lieutenants de Pourtalès et de Gélieu montent sur le canot, en saisissent les rames et s'en vont par ce moyen jusqu'à proximité de la rive ennemie qu'ils désiraient reconnaître.

Tous quatre, officiers et Tirailleurs, furent cités à l'ordre du jour pour leur coup d'audace et leur courage.

Encore un dernier trait pour finir. Le 19 novembre 1848, le Bataillon s'était rendu à Cottbus pour y protéger l'arsenal. Les villages environnant cette ville étaient très peu sûrs. Soutenus et encouragés par les autorités, les habitants s'étaient soulevés à l'approche de l'ennemi. A leur tête, se trouvait un certain Dr Klöpsch, dont la capture était devenue urgente. C'est au lieutenant de Gélieu, avec deux sections de Tirailleurs et un groupe de hussards, que fut confiée cette tâche délicate et difficile. Elle eut un plein succès. Le prisonnier fut ramené peu après à Lübben.

Dans ces combats du Schleswig, trois Tirailleurs suisses furent grièvement blessés. Ce furent :

Wyss, qui reçut une balle dans la joue ; Dubois, qui reçut une balle dans le menton ; Zimmerman, sous-officier, qui reçut une balle dans la main.

Il nous serait facile de trouver dans les archives du Bataillon d'autres traits de bravoure pareils à ceux que nous venons de rapporter et qui tous sont extraits des archives du corps. Ceux qui ont été cités suffisent à prouver que les quelques Suisses restés fidèles au Bataillon des Tirailleurs de la Garde surent se montrer à la hauteur de leur réputation de bons et braves soldats.

Ajoutons que la médaille commémorative de la campagne du Schleswig dont ci-dessous une reproduction, a été décernée aux trois officiers neuchâtelois désignés dans ce chapitre. C'est celle de M. le capitaine de Merveilleux qui m'a servi de modèle.



Dans chaque affaire à laquelle nos compatriotes furent mêlés, ils eurent l'occasion de se faire remarquer par leur bravoure au feu, et les officiers prussiens eux-mêmes convenaient que lorsqu'il s'agissait d'entreprendre quelque coup audacieux ou d'organiser des patrouilles dans des endroits dangereux ou difficiles, c'était toujours aux Suisses du Bataillon des Tirailleurs de la Garde qu'ils pouvaient s'adresser; on recourait à eux de préférence; ils passaient parmi leurs camarades pour être « infatigables et intrépides ».

CHAPITRE X

Considérations particulières sur le Bataillon. — Quelques mots sur le « Journal » du lieutenant. Influence exercée par le service de Prusse. — « Jean-Louis » et les survivants du Bataillon. — Conclusion.

Arrivé au terme de cette étude, le lecteur pourrait se demander s'il valait réellement la peine de l'entreprendre et si l'histoire du Bataillon neuchâtelois au service de Prusse méritait une mention dans nos annales militaires nationales.

D'autre part, plusieurs de ceux qui auront pris la peine de lire ces pages se seront, peut-être, demandé pourquoi le souvenir de cette troupe capitulée a été retracé par un officier vaudois et non par quelque plume neuchâteloise plus compétente et plus habile.

A cette seconde question il est, jusqu'à un certain point, facile de répondre. Les destinées du Bataillon des Tirailleurs de la Garde ont été intimement liées à celles du canton de Neuchâtel pendant la première moitié du XIX^e siècle, jusqu'en 1848. Or, les passions politiques que les événements de cette époque ont soulevées au sein de la population neuchâteloise ne sont pas encore complètement éteintes aujourd'hui. Il était donc à craindre que, malgré tout son désir de rester impartial, l'écrivain neuchâtelois ne se laissât entraîner, en racontant l'histoire de ses compatriotes au service de Prusse, à des considérations qui eussent nui, dans une certaine mesure, à l'*objectivité* de son récit.

En outre, j'avoue que l'histoire et le développement du Bataillon neuchâtelois dont j'ai, à la lumière des archives, suivi pas à pas les étapes, m'ont vivement et sincèrement captivé.

Si, parmi les quatre cent vingt-neuf hommes qui le composaient, dans les premières années, il s'est trouvé un certain nombre de coquins et de « canailles », n'y a t-il pas eu aussi parmi eux, quantité de braves et honnêtes gens, qui ont servi leur roi avec zèle, accompli leur service militaire avec honneur et avec joie et qui, si l'occasion s'en fût présentée, auraient joyeusement consacré leurs forces et leur vie au service de celui qui personnifiait pour eux, à ce moment-là, la patrie ? Et ces dévouements héroïques au cours du siège de Fridericia, et ces prouesses d'un pauvre et obscure Tirailleur pendant la guerre du Danemark ? Ne sont-ce pas là des titres de gloire acquis par des Confédérés et autant de pages dignes d'être ajoutées à celles, déjà longues, de l'histoire des régiments suisses aux services étrangers ?

Mais si le souvenir du Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde n'a laissé que peu ou point de traces dans l'histoire et même, pouvons-nous dire, dans celle de son propre canton, cela tient avant tout aux circonstances fâcheuses qui ont présidé à sa formation. Avant d'y procéder, le Conseil d'Etat de Neuchâtel aurait dû, me semble-t-il, sonder les dispositions du pays, puisque c'était lui qui devait fournir le con-

tingent obligé. Cette consultation populaire aurait, probablement, prouvé au Gouvernement d'alors que son projet de création d'un corps de troupes au service de Prusse était impopulaire et, dans tous les cas, prématuré.

Le service militaire prussien du commencement du siècle dernier n'était certainement pas le service rigide que nous connaissons aujourd'hui. Sauf au point de vue de la nourriture, qui n'abondait guère, j'en conviens, le soldat neuchâtelois était cependant bien traité à Berlin, considéré dans la population, recherché même par certaines classes laborieuses, il aurait pu prendre goût à ce service militaire pour lequel, après tout, il s'était de son propre chef engagé.

En comparant la solde des Tirailleurs de la Garde à celle que recevaient leurs compatriotes aux services de France et de Hollande et plus tard aux services de Rome et de Naples, on la trouvera de quotité inférieure, c'est vrai ; mais d'après tout ce que nous savons, la position des Tirailleurs était, moralement, bien meilleure que celle de leurs camarades servant dans les divers pays.

Si les troupes suisses aux services étrangers n'étaient pas toujours bien vues des populations ; si elles n'avaient que peu ou point de relations avec les habitants des pays dans lesquels elles tenaient garnison — dans certains pays même on les évitait — en revanche, à Berlin, les Neuchâtelois n'étaient point considérés par la population comme une troupe étrangère ; ils portaient l'uniforme du pays, étaient soumis à la discipline prussienne et touchaient la solde réglementaire des autres troupes prussiennes.

Ce qui porta un coup fatal à la bonne renommée de cette troupe, ce furent d'abord les désertions, beaucoup trop nombreuses, puis et surtout les bruits fâcheux et mensongers que les déserteurs, rentrés au pays, répandaient sur le compte du Bataillon. Si ces faits ne s'étaient pas produits, on aurait certainement vu s'enrôler comme soldats dans les Tirailleurs de la Garde nombre de jeunes gens honorables, et non pas seulement ceux que des fautes plus ou moins graves forçaient, en quelque sorte, à s'expatrier et qui, en quête d'une occupation qu'ils eussent en vain cherchée ailleurs, acceptaient la prime de cent francs que le gouvernement offrait en échange d'un service de quatre ans sous les drapeaux du roi de Prusse. Voilà pour ce qui concerne les soldats.

Quant aux sous-officiers — abstraction faite des sergents-recruteurs, lesquels ne sollicitaient leur congé que pour reprendre, dans leur pays d'origine, des habitudes de relâchement et d'indiscipline — nous pouvons dire, à leur louange, que ceux qui l'ont voulu, ont fourni dans les Tirailleurs une brillante carrière. Nous l'avons déjà fait remarquer : ceux d'entre eux qui servirent vingt et même jusqu'à vingt-cinq ans furent nombreux et nous avons vu — ce qui est tout à l'honneur de leurs capacités et de leurs connaissances militaires — que les anciens sous-officiers furent fréquemment chargés par le Commandant du Bataillon — que ce fut le major comte de Meuron, Neuchâtelois, ou le lieutenant-colonel de Brandenstein, Prussien — de certaines instructions à donner aux jeunes officiers.

Il y eut aussi de « mauvais sujets » parmi ces sous-officiers et, malheureusement, ceux-ci une fois rentrés au pays exercèrent une influence funeste sur la bonne réputation du Bataillon, tandis que les bons, restés à Berlin où ils faisaient honneur à leur uniforme, étaient trop éloignés de Neuchâtel pour que leur exemple pût engager d'autres éléments à marcher sur leurs traces.

L'officier des Tirailleurs neuchâtelois, de retour au pays, n'a pas non plus contribué, comme il l'aurait pu, à relever le prestige de sa troupe. Je parle, bien entendu, des premiers officiers qui se sont engagés lors de la formation du corps ou pendant les premières années de son existence. Les lettres des sous lieutenants Morel et Droz, que nous avons citées, ne sont-elles pas une des meilleures preuves de ce que j'avance ?

Je crois pouvoir attribuer le désenchantement qui régnait parmi les premiers-lieutenants et sous-lieutenants du Bataillon au fait que la plupart d'entre eux s'étaient improvisés presque subitement officiers, et qu'à quelques exceptions près, ils manquaient des qualités morales si nécessaires dans le métier des armes, et surtout de cette force de volonté d'où découle le véritable esprit militaire.

Il est facile de constater que l'esprit de discipline faisait défaut à la plupart des jeunes officiers. De là vient que, fatigués du service, découragés, ils démissionnaient au bout de très peu de temps.

Encore une fois, le corps des officiers neuchâtelois, abstraction faite de quelques notables et louables exceptions, n'a pas

fait honneur au Bataillon des Tirailleurs de la Garde, et mieux eût valu pour la réputation de cette troupe que plusieurs officiers neuchâtelois qui en firent partie n'y fussent jamais entrés.

Je parle, je le répète, des officiers du Bataillon qui y furent attachés pendant les quinze premières années de son existence, car, à partir de 1830, les sous-lieutenants et lieutenants des Tirailleurs furent, pour la plupart, des officiers de carrière. En outre, les sujets prussiens ayant, dès cette époque et peu à peu, comme nous l'avons vu, remplacé les Neuchâtelois et les Suisses, la réputation de tout le corps s'en ressentit.

Loin de moi cependant la pensée de jeter la pierre à ces jeunes officiers neuchâtelois qui entrèrent au Bataillon pendant la période de 1814 à 1829. A quatre-vingt-six ans de distance, la critique est facile et peut-être ne suis-je pas assez au courant des circonstances politiques qui ont présidé à leur nomination au grade d'officiers. D'autre part, il convient de tenir compte des conditions même de leur recrutement. L'article de la capitulation qui les concerne disait simplement ceci :

« Les officiers sont nommés par le Roi sur leur présentation par le Gouvernement de la Principauté. »

Or, qu'exigeait-on, à ce moment-là, des postulants au grade d'officiers dans le Bataillon des Tirailleurs de la Garde ? Une certaine culture intellectuelle ? Une éducation plus complète que celle de la plupart de leurs anciens camarades d'école ? Des aptitudes spéciales au commandement ? Un certain chiffre de fortune ? Une tournure plus martiale ou des qualités physiques exceptionnelles ? La capitulation n'en dit rien. Là est l'erreur.

En outre, qui sollicitait des places de sous-lieutenant au Bataillon ? Il est facile de s'en rendre compte par la lecture des trente-trois lettres de demande qui, de 1814 à 1819, parvinrent au Gouverneur de Neuchâtel. Toutes ces missives, encore munies de leurs beaux cachets, sont soigneusement classées dans le dossier des « Tirailleurs » aux archives de l'Etat de Neuchâtel.

Elles émanent toutes de jeunes gens appartenant à des familles qui formaient, je suppose, à ce moment-là, l'élite de la société neuchâteloise. Si la particule manquait à quelques-

uns des postulants à leur départ du pays, ils ne tardaient pas à en trouver une toute prête à Berlin ! Toutes ces demandes sont conçues à peu près dans les mêmes termes et peuvent se résumer comme suit :

« Quelle preuve plus grande pourrais-je donner à Mon Souverain de mon sincère et respectueux dévouement et attachement à sa personne, si ce n'est de lui offrir mon fils comme officier à son service ? »

Ces preuves touchantes de dévouement étaient en outre, comme nous l'avons fait observer plus haut, appuyées par des lettres nombreuses — souvent trois ou quatre par demande — signées de hautes personnalités de la Principauté ou d'importants fonctionnaires. Le Roi, ému de tous ces témoignages de dévouement à son auguste personne, acceptait l'offre et, peu après, « paraphait le brevet ». Et voilà un jeune homme qui passait d'un jour à l'autre, sans préparation, de la paisible et facile vie de famille à la « dure vie des camps ».

La transition devait être rude et, pour la supporter allègrement, il fallait emporter avec soi, à défaut d'entraînement préalable, une forte dose d'abnégation et de sacrifice à son Roi. Or, c'est ce qui ne fut généralement pas le cas de nos jeunes lieutenants de Tirailleurs, et, à ce propos, les lettres du jeune officier du Bataillon que j'ai si souvent citées dans le cours de cette étude nous prouvent, mieux que tout autre argument, combien cette transition était pénible à supporter.

Parti de Neuchâtel sans goût prononcé pour le service militaire, mais uniquement pour porter un uniforme et pour « faire plaisir à son Roi », le jeune sous-lieutenant était exposé, du jour au lendemain, à un changement complet de régime et de genre de vie. L'étroite chambre de caserne remplaçait le salon de la maison paternelle, la nourriture simple et frugale du bourgeois de Berlin succédait aux plantureux repas de la table familiale. Quoi d'étonnant que cette existence nouvelle, si différente de celle qu'ils avaient menée jusqu'alors, ait vite fait d'inspirer aux jeunes lieutenants neuchâtelois le dégoût du métier !

En ce qui concerne spécialement l'auteur du « Journal » d'un lieutenant, promu officier le 20 juillet 1814, nous savons, par une lettre du 28 octobre 1815, qu'il venait à cette date de solliciter son congé définitif, « ne voulant pas rester davantage en Prusse », écrivait-il. Voilà donc un officier qui, au bout de

quinze mois, avait déjà assez du service militaire ! Il est vrai que le sous-lieutenant en question s'est expliqué à ce sujet dans une lettre¹ du mois d'août 1845, adressée à sa famille, et où se trouve le passage suivant :

« J'ai demandé à entrer dans le militaire non que j'eusse aucun goût pour cet état, bien loin de là : il me déplaisait beaucoup, mais pour quitter le commerce et voir un peu le monde que je ne connaissais pas. »

Or, ce cas a pu être celui de beaucoup d'autres de ses camarades ! Assurément ce ne sont pas ceux-là qui auront vanté, à Neuchâtel, les bienfaits « de la livrée du Roi » et favorisé par leurs récits, l'enrôlement de camarades pour les Tirailleurs de la Garde !

On est frappé, en parcourant l'état des officiers du Bataillon, de constater combien la plupart d'entre eux sont demeurés peu de temps dans leur corps en activité de service. A quoi attribuer ces stages si courts dans des fonctions que tous avaient sollicitées comme une faveur et une grâce, si ce n'est au fait qu'on ne *s'improvise* pas officier ? Pour s'habituer à l'ordre, à la discipline et aux petits désagréments de tous genres de la vie de soldat, il faut une école pratique préalable, une préparation graduelle. En outre, avant de commander à des soldats, il est nécessaire d'avoir appris à être commandé soi-même. Cela encore a totalement manqué aux jeunes sous-lieutenants du Bataillon des Tirailleurs.

Il est de toute évidence que les nouveaux officiers du Bataillon, nullement au courant du service à leur arrivée au corps, auront eu maintes observations très dures à essuyer et peut-être même des punitions à subir pour ordres supérieurs mal exécutés et fautes de service. Cela paraît très naturel, étant donné, je le répète, que ces jeunes gens avaient passé directement d'une vie facile et agréable, n'exigeant aucun effort quelconque, à la vie rigide et pénible de la caserne.

Leur inexpérience leur ayant valu dès le début de fréquents reproches difficiles à accepter, on comprend leur découragement et le désir qu'ils éprouvèrent de quitter au plus tôt une existence pour laquelle ils ne se sentaient pas faits et dans laquelle ils étaient loin de se trouver à l'aise.

Examinons maintenant quelles opinions régnaien à l'égard du Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde parmi

¹ Musée Neuchâtelois, 1900.

les officiers prussiens de la garnison de Berlin. Nous ne nous arrêterons pas aux considérations que nous a présentées sur ce point-là le « Journal » du lieutenant, si fréquemment cité dans les chapitres précédents ; nous y reviendrons, du reste, plus loin.

En parcourant les archives du corps des Tirailleurs de la Garde, il est facile de se rendre compte que sa formation n'avait pas été vue d'un œil favorable dans l'armée prussienne. Aussi ses adversaires, — ils étaient nombreux, — ne négligèrent-ils aucune occasion de manifester au Roi leur désir de voir bientôt la suppression de ce contingent étranger. Si le souverain resta sourd à ces demandes, c'est que, — pouvons-nous supposer, — il espérait que les Tirailleurs de la Garde se montreraient, dans la suite, plus dévoués à son service et qu'ainsi, l'impression défavorable produite par les désertions du début finirait par s'effacer. C'est bien ce qui eut lieu, mais à une époque où l'élément neuchâtelois avait sensiblement diminué.

Après la réorganisation de l'armée prussienne, il semblait que l'on n'eût pas besoin de faire appel à des capitulations et de constituer dans le royaume un corps militaire étranger et surtout d'étrangers parlant français !

D'autre part, en raison de la prime d'engagement à verser aux nouveaux enrôlés et de la grande distance qui le séparait du lieu de recrutement, ce Bataillon coûtait fort cher, presque autant, nous apprend le lieutenant-colonel de Mandrot, que trois bataillons prussiens. De plus, au lieu de passer dans la landwehr, une fois leur temps d'engagement expiré, pour aider, comme corps de réserve, à la défense du pays, les hommes du contingent neuchâtelois quittaient à tout jamais la Prusse et s'en retournaient dans leur pays d'origine. Il y avait certainement là quelque chose d'anormal et de blessant vis-à-vis des autres corps de troupes de l'armée prussienne. J'admets, du reste, que cet état de choses n'était pas spécial au Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, mais bien le sort commun de tous les régiments au bénéfice de capitulations.

Mais ce qui contribua le plus à aigrir les esprits des officiers prussiens, ce fut certainement la conduite de cette troupe pendant son séjour à Paris. Dans une armée toute nationale comme l'armée prussienne, et surtout à un moment d'exalta-

tion patriotique comme l'année 1815, les désertions étaient, pour ainsi dire, inconnues. Qu'on juge de l'impression produite sur cette armée, lorsqu'on y apprit les désertions particulièrement nombreuses survenues cette année-là, et dans un corps d'élite faisant partie de la Garde ! Le contre-coup dut s'en faire sentir longtemps après que le corps eût été entièrement renouvelé. La déchéance du Bataillon, prononcée par le Roi ensuite de ces faits, dut être pour tout le corps une rude leçon et un sérieux garde-à-vous.

Je ne m'arrêterai pas longtemps aux observations de l'auteur du « Journal » d'un lieutenant, relatives à l'attitude froide et dédaigneuse des officiers prussiens envers leurs camarades du Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Ce sont là des impressions que je crois toutes personnelles, et qui ne sont pas confirmées par d'autres témoignages émanant d'officiers neuchâtelois.

Quant à moi, je me mets aisément à la place de notre jeune sous-lieutenant et je m'explique fort bien son état d'âme. De tout temps, l'officier prussien a été et s'est fait regarder comme le type fier et cassant par excellence. Il est à supposer que le caractère de cette classe de citoyens était le même sous le règne du roi Frédéric-Guillaume III que sous celui de l'empereur Guillaume II, et je comprends qu'un officier prussien d'alors qui avait obtenu son grade après un long stage, qui faisait du service militaire sa vocation et qui en était épris, ne considérât pas comme un véritable camarade un jeune sous-lieutenant neuchâtelois, promu officier par suite de faveurs spéciales et qui, ayant passé brusquement de l'état de « pékin » à celui d'officier, devait tout naturellement se faire encore remarquer, sous l'uniforme, par des allures quelque peu gauches et empruntées.

Il est fort probable que si notre lieutenant fût resté au corps quelques années de plus et qu'il eût consigné ses impressions après cinq ou six ans de service, il eût porté un jugement plus favorable sur ses camarades les officiers des autres régiments de Berlin.

Le général français Marulaz, en parlant des troupiers neuchâtelois au service de France, les avait traités sévèrement en les caractérisant par ces mots : « Bons soldats, mais voleurs et pillards ». Or, les restes de ce qui fut jadis le Bataillon Berthier, — comme nous l'avons vu au commencement de notre

étude, — avaient fourni le premier gros contingent du Bataillon des Tirailleurs de la Garde. Cette fâcheuse renommée était-elle parvenue jusqu'à Berlin, pour que, dans les premières années de leur séjour dans la capitale prussienne, on regardât les Tirailleurs de travers et qu'on se méfiât d'eux ?

Toujours est-il que, même à Neuchâtel, on les avait accusés d'avoir pillé pas mal de fermes et de châteaux pendant leur course à travers la France, en 1815, entre autres celui du baron de Lespérut, méfait dont certes ils n'étaient pas coupables.

Etant donné le peu de soin qui présida au recrutement de cette troupe, composée comme elle le fut dès le commencement, d'éléments si hétéroclites et, pour la plupart, si réfractaires à la discipline, il n'y a pas lieu de s'étonner que, de sa naissance à sa dissolution, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde ait été considéré, à Berlin comme à Neuchâtel, sous un jour plutôt fâcheux. Il est regrettable aussi que le bataillon n'ait pas eu à sa tête un commandant « à poigne ». Qui sait si, mieux encadré et commandé par un homme énergique, juste et droit, mais prompt à sévir à la moindre faute commise, qui sait si le Bataillon des Tirailleurs de la Garde ne fût pas devenu, de bonne heure, un modèle de corps de troupes dans la grande armée prussienne !

En 1825 déjà, les « Neufschandeller » ne s'étaient-ils pas fait remarquer, à l'occasion de la cérémonie de présentation de leur premier drapeau, par leur belle tenue à la grande parade de Potsdam et par leur crâne allure au défilé ? Et plus tard, en 1840, par exemple, n'est-ce pas à leurs progrès, à leur zèle et à leur parfaite discipline qu'ils durent d'occuper un poste d'honneur lors des funérailles du Roi qui avait présidé à la formation de leur corps de troupes ?

Enfin, les témoignages de haute et visible satisfaction consignés dans les archives vers la fin de l'année 1847 et relatifs à la bonne tenue du Bataillon et aux progrès par lui réalisés à cette époque, ne sont-ils pas autant de preuves que sous un commandement énergique, le contingent neuchâtelois et suisse aurait pu, dès sa création, se montrer pleinement à la hauteur de sa tâche ?

Quoiqu'il en soit, parti de si bas, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, bien que réduit des trois-quarts, n'en atteignit pas moins son apogée de gloire durant les campagnes après lesquelles se termina sa carrière.

Si l'un de mes camarades neuchâtelois avait entrepris, à ma place, d'écrire l'histoire de ce corps de troupes, recruté en majeure partie dans son propre canton, il n'eût certainement pas terminé son étude sans consacrer un chapitre spécial à l'influence qu'ont pu exercer sur la vie publique neuchâteloise ces 429 ressortissants de Neuchâtel, tant officiers que soldats, après leur retour de Berlin.

Ce point d'histoire mériterait effectivement d'être élucidé, mais il s'agit là d'une question assez délicate et dont la solution dépasse ma portée. J'ai donc renoncé à l'aborder ; cependant, comme elle m'intéressait tout particulièrement, j'ai consulté à ce sujet quelque personnalités neuchâteloises. Voici ce qu'elles m'ont répondu :

« A cent pas, en tout cas, » m'a déclaré le premier de mes interlocuteurs, « on reconnaissait un Neuchâtelois qui avait servi dans le Bataillon. J'en connais un aujourd'hui et du premier coup, rien qu'à la façon dont il pose son pied à terre, on dit : en voilà un qui a passé à Berlin. »

D'un second :

« D'influence point ; celle-ci se perdait dans celle des services étrangers de France, de Hollande, de Naples ou celle des vieux guerriers qui avaient combattu dans le corps du prince Berthier, sur tous les champs de bataille, depuis 1806 à 1814. Jamais, du reste, je n'ai entendu parler avec enthousiasme du service de Prusse. »

Un troisième m'a dit :

« L'influence exercée sur ces hommes par leur service militaire était à peu près la même que ce qu'elle est en Allemagne où trois années d'obligation à une tenue correcte et sous une stricte discipline donnaient aux hommes des habitudes d'ordre et de ponctualité qui ont toujours eu leurs avantages. »

» Sans doute il y eut des exceptions ; mais je n'ai jamais entendu dire que des hommes d'un bon caractère s'y fussent gâtés ; par contre, de mauvais sujets, s'ils ne s'y sont pas améliorés, ont pu s'y pervertir encore. »

D'un quatrième, je tiens cette impression :

« Nos valets de chambre étaient mieux stylés. »

Voici, enfin, l'opinon d'un ancien officier supérieur du Bataillon, qui a fait dans ce corps de troupes presque toute sa

belle et longue carrière militaire. En date du 23 novembre 1900, il m'écrivait :

« Vous connaissez nos compatriotes et vous savez que l'esprit militaire existe et existera toujours dans la « jeunesse » suisse.

» Je veux bien que, parfois, une amourette plus ou moins imprudente, ou bien aussi une espèce de répugnance à suivre l'un des métiers usités au pays ou désirés par la famille, aient pu pousser maint jeune Neuchâtelois ou Suisse d'un autre canton au service à l'étranger. Quant aux amourettes comme cause, je les ai rencontrées chez plusieurs Tirailleurs, qui étaient de tout à fait braves garçons.

» Quant à la paresse, comme seconde cause, je ne l'ai pas constatée aux Tirailleurs et je croirais plutôt que le service de Naples ou celui du pape étaient plus tentatifs dans ce cas que le service de Prusse, réputé déjà alors pour sa sévérité.

» Rentrés au pays, la plupart des anciens Tirailleurs ont bien tourné. J'en ai connu plusieurs qui remplissaient avec honneur des charges d'huissier de justice, concierges de bâtiments de l'Etat, gendarmes, instructeurs sous-officiers dans la milice, etc., etc. Le père de l'un des conseillers d'Etat de la République de Neuchâtel a été Tirailleur de la Garde, puis, de retour du service, concierge d'un château appartenant à l'Etat de la Principauté ; c'était un très brave homme.

» De cette manière, je me crois autorisé à dire que le service prussien a exercé, en général, une bonne influence sur la vie publique de Neuchâtel.

» Naturellement, il y a eu des exceptions comme il y en a dans toute institution humaine, mais, si ces exceptions-là ont fourni des canailles, ce n'est, certes, pas la faute du service de Prusse¹. »

Pour clore ce sujet, je me permets de citer textuellement les motifs invoqués par le Commandant du Bataillon des Tirailleurs de la Garde pour refuser une demande de libération d'un enrôlé. Cette déclaration, extraite des archives, est datée du 11 février 1843² :

« Le service de Prusse est une bonne école qui fera du bien à ceux qui ont contracté de fâcheuses habitudes et se sont

¹ Les mots en italique étaient soulignés dans l'original.

² Archives de l'Etat à Neuchâtel.

déroutés ; à leur retour, les pères auront à s'applaudir du séjour de leurs fils en Prusse. »

Tout en réunissant les documents que j'ai cités au cours de la présente étude, j'ai éprouvé la curiosité de savoir ce que pensaient, aujourd'hui, d'anciens Tirailleurs, du récit de Bachelin, *Jean-Louis*.

Dans ce but, j'en ai interrogé deux, un sous-officier et un soldat. Le premier, encore très lucide d'esprit et affranchi de tout parti-pris dans ses appréciations plutôt favorables sur le service de Berlin, me répondit :

« *Jean-Louis*, c'est un récit bon pour impressionner les femmes et tout à fait inexact. Les faits qui ont amené sa désertion du Bataillon ont été inventés pour faire voir sous un mauvais jour le service militaire à l'étranger. »

Le second :

« *Jean-Louis*, de Bachelin, oh ! c'était tout à fait ça ; j'en ai bien souvent pleuré, depuis, en le lisant. »

Et maintenant, concluons. Dans une lettre du sous-lieutenant datée du 5 février 1815, je lis¹ :

« Depuis huit jours, des bruits de guerre se répandent, mais personne ne se soucie de recommencer la guerre ; le soldat est fatigué et las d'être toujours en campagne ; il n'y a que notre Bataillon qui désire une campagne pour pouvoir se distinguer, mais, comme ce désir ne convient à personne, il pourra rester encore longtemps en arrière et faire un long séjour ici. »

Ce séjour dura, depuis que cette lettre fut écrite, trente-trois ans et trois mois et notre sous-lieutenant n'aura jamais su que sa prophétie s'était si bien réalisée.

Somme toute, nous pouvons bien dire qu'à part la triste période des débuts, le Bataillon des Tirailleurs de la Garde, dit Bataillon neuchâtelois, a fait bonne figure à Berlin et, pendant la seconde moitié de son existence, honneur à son pays d'origine.

Nous avons vu comment, à la fin de la carrière du Bataillon comme corps de troupes capitulé, les quelques Tirailleurs qui

¹ Musée Neuchâtelois, 1900.

lui étaient restés fidèles, s'étaient distingués dans les trois circonstances où leur corps fut engagé ; nous pouvons déclarer, en terminant, qu'il n'a manqué au Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde que l'occasion et un plus grand théâtre pour marquer dans l'histoire et s'y faire un nom à l'égal des autres troupes suisses au service étranger.